

LA DYNAMIQUE DU BOYCOTT ELECTORAL AU CAMEROUN : MUTATIONS ET ENJEUX D'UNE PRATIQUE POLITIQUE PRISEE

Cornaille Désiré Ange Côte TSOUNGUI TABI

Doctorant en Science politique,

Université de Yaoundé II, Yaoundé, Cameroun

angetabi57@gmail.com

Résumé :

Au cours des dernières échéances électorales au Cameroun, le boycott s'est illustré comme une pratique politique permanente chez les acteurs politiques de l'opposition. Cet article s'y intéresse en partant du constat plus large de la consubstantialité de cette pratique à l'introduction du vote au Cameroun. En effet, dès les premières élections au Cameroun, le 21 octobre 1945, la question du boycott électoral par l'opposition politique s'est posée comme un objet digne d'intérêt à la fois politique et scientifique. Le boycott s'est maintenu de manière constante et récurrente au fil des différentes élections organisées au Cameroun, y compris les plus récentes notamment les législatives et municipales de février 2020, les premières élections régionales du 7 décembre de la même année, ainsi que l'élection sénatoriale de 2023. Au-delà d'examiner l'histoire et l'impact du boycott électoral en tant que manœuvre politique prisee par l'opposition politique au Cameroun, la réflexion est attentive aux motivations diverses qui sous-tendent ce phénomène quasi permanent sur la scène politique camerounaise. Théoriquement ancrée dans l'interactionnisme stratégique, la réflexion menée a permis, de démontrer comment la pratique du boycott électoral au Cameroun est une stratégie à laquelle fait généralement recours l'opposition politique dans le but, soit de refuser la tenue d'une échéance électorale, soit de contester les résultats qui en ressortent. L'étude se nourrit de la recherche documentaire pour constater que le boycott électoral, perçu comme un moyen de contestation des processus électoraux et de remise en question de la légitimité des institutions en place, comporte des germes d'accentuation des inégalités politiques en empêchant une représentation équitable de divers opinions et intérêts au sein des organes gouvernementaux.

Mots-clés : *Boycott électoral- Cameroun- Election- Opposition politique-Stratégie politique.*

Abstract:

During the last elections in Cameroon, boycotts have become a permanent political practice among opposition political actors. This article focuses on this by starting from the broader observation of the consubstantiality of this practice with the introduction of voting in Cameroon. Indeed, from the first elections in Cameroon, on October 21, 1945, the question of the electoral boycott by the political opposition has been raised as an object worthy of both political and scientific interest. The boycott has been maintained in a constant and recurrent manner throughout the various elections held in Cameroon, including the most recent ones, including the legislative and municipal elections of February 2020, the first regional elections of December 7 of the same year, as well as the senatorial election of 2023. Beyond examining the history and impact of the electoral boycott as a political maneuver prized by the political opposition in Cameroon, the reflection is attentive to the various motivations that underlie this almost permanent phenomenon on the Cameroonian political scene. Theoretically anchored in strategic

interactionism, the reflection carried out made it possible to demonstrate how the practice of electoral boycott in Cameroon is a strategy generally used by the political opposition with the aim of either refusing to hold an electoral deadline or contesting the results that emerge from it. The study draws on desk research to find that electoral boycotts, which are perceived as a means of challenging electoral processes and questioning the legitimacy of existing institutions, have the seeds of accentuating political inequalities by preventing equitable representation of diverse opinions and interests in government bodies.

Keywords: Electoral boycott- Cameroon- Election- Political opposition- Political strategy.

Introduction

Le 21 octobre 1945, pour la première fois, les Camerounais seront appelés aux urnes, avec l'organisation des législatives françaises, en vertu de l'ordonnance du 22 août 1945, marquant le début du processus de démocratisation. Seulement, contre toute attente, l'on va assister à la naissance des premiers appels au boycottage des élections avec le mot d'ordre lancé par l'Union des populations du Cameroun (UPC) (Mveng, 1963). Rédigé sous forme de mémorandum, cet appel au boycott s'attaquait violemment à ceux qui étaient suspectés de recevoir de l'argent pour trahir leur pays. Il consistait en une sorte de refoulement des intentions de la France d'assimiler le Cameroun à ses colonies d'Afrique (Menguéle, 2023). Des années après, d'autres appels au boycott des élections seront lancés. En effet, en raison du refus des autorités publiques d'organiser une conférence nationale et souveraine, l'opposition, représentée par le Social Democratic Front (SDF), a décidé de boycotter les élections législatives du 1^{er} Mars 1992, marquant ainsi le retour au pluralisme politique. De même, en raison du refus des pouvoirs publics de mettre en place un nouvel organe chargé du processus électoral, la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA), (Schedler, Diamond, Plattner, 1999), l'opposition politique, comprenant cette fois le Social Democratic Front (SDF), l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP) et l'Union Démocratique du Cameroun (UDC), a décidé de ne pas participer au vote. La dernière pratique de cette stratégie politique date du 28 Novembre 2019, où l'on a vu, le Président du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), Maurice Kamto, principal leader de l'opposition au regard de la deuxième place obtenue lors de l'élection présidentielle du 9 Octobre 2018, annoncer que son parti ne participera pas au double scrutin législatif et municipal du 9 Février 2020. La raison de cet appel au boycott est liée au fait que, toutes les conditions n'étaient pas réunies pour

garantir un vote transparent, exhortant de ce fait les électeurs à ne pas aller voter (Foute, 2024).

A partir de là, on comprend que l'opposition politique au Cameroun a joué un rôle essentiel dans la contestation du pouvoir et la promotion de ses propres idéaux politiques (Tcheuyap, 2021). Elle a souvent cherché à exprimer son mécontentement à l'égard de l'ordre politique, notamment à travers des stratégies de contestation telles que le boycott électoral. Ce dernier peut être défini comme un mode de protestation consistant à refuser, de manière volontaire, de participer à un événement, de consommer la production et les services d'acteurs économiques, voire de participer à une consultation électorale (Nay, 2017). Il s'appréhende généralement comme un acte de refus de participation à une élection (Luck, 2008). C'est une forme de protestation politique qui vise à exprimer un mécontentement en refusant de voter (Ibid.). En se basant sur Paul Bacot, Njock (1999) caractérise cette pratique comme une abstention volontaire qui est à la fois collective et organisée publiquement (p. 8). Pour Beaulieu (2004), il y'a boycottage électoral « lorsqu'un ou plusieurs partis d'opposition refusent publiquement de participer à une élection en guise de protestation » (p. 1). En mettant l'accent sur le caractère de protestation, cette dernière définition semble réduire le boycottage électoral à une stratégie de réaction, les partis politiques de l'opposition ne boycottant les scrutins que pour exprimer leur désaccord envers quelque chose qu'ils n'approuvent pas dans le processus électoral. S'il est vrai que ceci constitue la principale caractéristique, si non la cause des boycottages, il ne faut cependant pas faire abstraction des autres aspects ou motivations du boycottage. Dans une perspective large, Smith (2009) appréhende le boycottage comme une « situation dans laquelle un parti politique renonce volontairement à un son droit de contester un scrutin ». Là, on voit que le terme « non-participation active » insinue non seulement le refus des partis protestataires de participer au vote, mais aussi qu'ils entreprennent des actions visant à empêcher les autres d'y participer (Issaka Sovaré, 2010). Or ceci n'est pas toujours le cas. Il arrive d'ailleurs souvent que les boycottages électoraux constituent une « non-participation passive » (Ibid.). C'est-à-dire que, les boycotteurs se contentent de bouder les élections sans se référer à ceux qui décident autrement. Face à des élections qu'elle juge peu transparentes, l'opposition politique au Cameroun a parfois choisi d'adopter la stratégie

du boycott électoral (Bratton, 1998). Cette décision stratégique vise à remettre en question la légitimité des élections et à exprimer un désaccord profond avec le processus électoral en vigueur. Le recours au boycott électoral soulève des enjeux politiques, sociaux et démocratiques majeures au sein de la société camerounaise. Cela soulève des questions sur la représentativité politique, ainsi que sur les conséquences pour la démocratie et la bonne gouvernance.

Cette réflexion s'attend à démontrer que, la pratique du boycott électoral au Cameroun est une stratégie à laquelle fait généralement recours l'opposition politique dans le but soit de refuser la tenue d'une élection, soit de contester les résultats des urnes. Dans le contexte politique camerounais, le boycottage est souvent utilisé lors des élections, qui consistent en des consultations régulières du peuple pour choisir les dirigeants et déterminer les grandes orientations politiques du pays. Tant ces consultations valident un mode de désignation des gouvernants (Rosanvallon, 2008), le boycott y afférent prend comme signification le refus de vote. La littérature existante relève deux principaux facteurs explicatifs des boycottages électoraux. Le premier est la perception que l'opposition se fait du nombre d'anomalies ou du degré d'injustice d'un processus électoral qu'elle risque de perdre justement en raison de ces anomalies attribuables au parti au pouvoir (Smith, 2009, Beaulieu, 2006). Ndjock (1999) soutient que c'est en vue de riposter aux manœuvres de truquage perpétrées par les tenants du pouvoir que les opposants africains ont trouvé la stratégie du boycott électoral. Lindberg établit une certaine corrélation entre le niveau de participation des principaux partis d'opposition africains dans un processus électoral et les perceptions de fraude électorale qu'ils ont du processus (Issaka Sovaré, 2010). Ainsi, plus l'opposition juge le processus comme étant truqué, plus elle est inclinée à le boycotter (Ibid). Bratton (2006) préfère l'expliquer par un simple désaccord entre le parti au pouvoir ou l'organe de gestion des élections et les partis d'opposition sur certaines règles du jeu. Le but du boycottage dans ce cas est généralement d'obtenir des réformes nécessaires pouvant rendre le processus plus juste pour tous les acteurs. L'autre explication de ce phénomène est de dire que le boycottage électoral est simplement une ruse qu'emploient les partis politiques d'opposition pour masquer leur faiblesse et sauver la face, sachant qu'ils perdront la course de toutes les façons. L'objectif d'un tel stratagème de l'opposition serait non seulement de marquer ses propres faiblesses, mais aussi de tenter de

discréditer le parti au pouvoir ou l'organe de gestion des élections (Lindberg, 2004). Siméon Mvomo, analyste politique allait dans ce sens en déclarant : « au Cameroun, il y'a pas d'opposants, il y'a ceux qui jouent aux opposants et ceux qui se présentent comme des reposants ». Ce dernier voulait ainsi démontrer la faiblesse et les insuffisances de l'opposition politique camerounaise. Maurice Kamto également, Président du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), avait officiellement démontré la faiblesse de son parti à gagner la présidentielle du 7 Octobre 2018 en contestant les résultats des urnes et en appelant au boycott de cette élection. Ceci étant, nous retenons que les boycottages électoraux peuvent être motivés par une préoccupation quant à la justesse du processus électoral, comme ils peuvent être des stratagèmes employés par les partis politiques d'opposition. La décision de boycotter peut d'ailleurs être basée sur tous les deux facteurs, si ce n'est pas souvent le cas. Car, bien souvent, les partis d'opposition participent à des élections dont ils sont conscients des imperfections du processus.

La pratique du boycott électoral au Cameroun s'est donc installée durablement comme une forme de contestation des processus électoraux et de remise en cause de la légitimité des institutions. Toutefois, cette stratégie, adoptée par l'opposition politique, suscite plusieurs interrogations quant à son impact réel sur la démocratisation et la représentation politique au Cameroun. Ainsi, : dans quelle mesure le boycott électoral, en tant qu'outil de contestation, contribue-t-il à la transformation politique et démocratique au Cameroun, tout en accentuant ou non les inégalités et la marginalisation politique ? L'analyse documentaire constitue le socle méthodologique de cette réflexion. Elle constitue un outil En effet, c'est un outil méthodologique fondamental pour explorer le phénomène du boycott électoral au Cameroun. En tant que méthode de recherche qualitative, elle a permis de recueillir et d'interpréter des données provenant de diverses sources écrites, offrant ainsi une base solide pour comprendre les dynamiques politiques et sociales en jeu. Cette technique de collecte de données nous a permis, premièrement, d'accéder à une banque d'informations historiques et contextuelles et, en examinant des documents tels que des articles de presse, des études académiques et même des déclarations des acteurs politiques de l'opposition, nous avons pu retracer l'évolution du boycott électoral au Cameroun. L'emploi de cette méthodologie nous a aidé à

situer le phénomène dans un cadre plus large, en tenant compte des événements politiques passés qui ont pu influencer les attitudes et les comportements électoraux des citoyens. Deuxièmement, l'analyse documentaire a permis de faciliter la compréhension des discours et des narratives qui entourent le boycott. En effet, en étudiant les textes produits par divers acteurs (partis politiques, militants, médias), nous avons pu observer comment ces discours évoluent en fonction des contextes politiques et sociaux changeants. Par exemple, la rhétorique utilisée lors d'un appel au boycott peut varier selon que le climat politique soit tendu ou apaisé. Enfin, cette méthode nous a permis d'évaluer comment le public réagit aux appels au boycott et quelles sont les croyances sous-jacentes qui motivent ces réactions.

Le cadre théorique auquel se réfère notre recherche implique l'interactionnisme dans sa variante stratégique. C'est une approche théorique en sociologie qui se concentre sur la manière dont les individus utilisent des stratégies intentionnelles dans leurs interactions sociales pour atteindre des objectifs spécifiques (Breton, 2012). L'interactionnisme stratégique se focalise sur la manière dont les individus planifient et mettent en œuvre des stratégies pour influencer le comportement des autres et atteindre des résultats souhaités (Schemeil, 2012). Cette théorie nous a permis d'analyser comment les acteurs politiques et les organisations d'opposition conçoivent et déploient des stratégies intentionnelles pour mobiliser le soutien en faveur du boycott, influencer l'opinion publique et exercer une pression politique sur le gouvernement ou d'autres acteurs clés. Cette perspective analytique a permis d'analyser les calculs rationnels des acteurs politiques et leur utilisation de tactiques de persuasion pour mobiliser le soutien en faveur du boycott, ainsi que pour exercer une pression politique sur les autorités en charge des élections. De plus, elle a aidé à comprendre comment les acteurs politiques s'engagent dans des négociations symboliques et des jeux de pouvoir pour influencer l'opinion publique, attirer l'attention internationale et renforcer leur position politique à travers le boycott électoral. Où l'on voit que, tout en enrichissant la compréhension des enjeux politiques actuels, cette théorie offre une grille d'analyse pertinente pour appréhender le phénomène du boycott électoral au Cameroun en permettant de saisir la complexité des motivations individuelles et collectives, ainsi que les interactions dynamiques qui façonnent cette pratique politique. L'analyse va donc ici consister à

montrer, d'une part, l'évolution voire la mutation du boycott électoral au Cameroun. Ensuite, de présenter les raisons cachées derrière le recours à cette pratique. Et d'autre part, à examiner les implications du boycott électoral sur le champ politique camerounais.

1. Le boycott électoral au Cameroun au fil du temps

Dans le domaine politique, le recours au boycott est courant lors des élections qui impliquent des consultations régulières du peuple pour élire ses dirigeants et définir les grandes orientations politiques du pays. Au Cameroun, l'on verra que cette pratique est née au même moment que l'introduction du vote, et qu'à partir de là, elle sera de plus en plus ancrée et prisée par les acteurs politiques.

1.1. L'inhérence du boycott électoral à l'introduction du vote au Cameroun

Suite aux recommandations de la conférence de Brazzaville, un fait marquant est apparu : le principe de la représentation des territoires d'Outre-Mer à l'Assemblée Constituante. Par la suite, plusieurs réformes concernant la condition des personnes dans les colonies ont été promulguées et ensuite intégrées à la constitution du 27 Octobre 1946. Nous avons par exemple, la création des assemblées représentatives locales pour une représentation au parlement de toutes les populations d'outre-mer (sauf l'Indochine). Ainsi, des droits politiques sont reconnus aux indigènes. Néanmoins, la métropole va limiter l'application des droits politiques reconnus en principe aux indigènes. Bien que le vote soit introduit dans les colonies et que les mérites des procédures électorales sont vantés, la métropole refuse d'accorder ces droits à tous les indigènes, révélant ainsi que la véritable nature de ces réformes visait à préserver le système colonial (Ngono, 2000). En effet, la situation des individus dans les colonies françaises d'Afrique est déterminée par une règle solidement établie, assortie d'exceptions : les autochtones à statut personnel sont exclus du bénéfice des droits politiques, relevant des droits traditionnels, et non du droit civil français. Ils sont soumis au statut particulier appelé « statut de l'indigénat », qui détermine un champ dérogatoire du droit commun métropolitain. Les métropolitains habitant dans les colonies gardent leur situation antérieure ; ils sont français et bénéficient donc de la totalité des droits civils et politiques conférés par la constitution et les

lois françaises (Ibid.). Certains individus bénéficient alors de la citoyenneté française, bien que d'origine indigène. Dans le système colonial, la distinction entre les sujets de droit fut donc introduite et maintenue, à travers la notion de citoyenneté, source de toutes les inégalités imposées aux indigènes. Dans le but d'instaurer un droit commun égalitaire, les réformes de 1946 vont rechercher, par l'extension du bénéfice de la qualité de citoyen aux indigènes, la réduction du particularisme de leur condition. L'on verra par exemple qu'aux premières élections du 4 novembre 1945, pour élire les représentants à la première assemblée constituante française, seuls pourront voter, les notables, les anciens combattants et les fonctionnaires, pour dire que c'est le critère de la capacité qui domine (Ibid.). Différentes lois seront promulguées par la suite pour élargir le droit au suffrage. Toutefois, il faudra donc attendre jusqu'au 23 Juin 1956, pour voir le droit de vote être reconnu à tous.

Les élections législatives françaises furent annoncées pour le 21 octobre 1945, date à laquelle les Camerounais, en vertu de l'ordonnance du 22 Aout 1945 seront pour la première fois appelés aux urnes pour élire leurs représentants à l'Assemblée Constituante. Cette élection va donc voir naître le premier boycott électoral. En effet, l'appel fut lancé par le *Ngondo*, l'Assemblée traditionnelle des Duala qui, en l'absence de parti politique digne de ce nom, jouait le rôle de pôle oppositionnel organisé face aux colonisateurs (Menguete, 2023). A l'issue de ce scrutin, dans le territoire sous-mandat français, deux députés seront élus : Louis-Paul Aujoulat et Alexandre Douala Manga Bell. Jules Ninime, originaire des Antilles, représente le Nord-Cameroun (Mveng, 1963). A. Ndaman (2005) écrit à cet effet que : « les premiers actes de boycott électoral étaient motivés par le manque de représentativité des autorités coloniales et le refus de se plier à un système politique imposé de l'extérieur ». Après la première élection marquée par le boycott, il y'aura également les élections municipales du 18 Novembre 1956 et les législatives du 23 Décembre 1956. Pour les premières, l'appel au boycott fut assimilé à une mesure de prévention contre l'ostracisme pratiqué par les autorités coloniales sur les nationalistes (Richard, 1986). Pour les secondes, l'appel au boycottage était assimilé à une mesure de rétorsion des nationalistes contre les autorités coloniales ayant malgré tout anticipé la convocation du corps électoral afin de prendre de court les nationalistes désireux de participer au scrutin (Ibid.). En effet, lors des élections municipales de

Novembre 1958, les nationalistes craignaient que la participation aux élections ne légitime le régime colonial et affaiblisse leur mouvement pour l'indépendance (Ibid.). Ils ont donc appelé au boycott pour montrer leur rejet du système colonial. Pour ce qui est des législatives de Décembre 1956, les grèves vont se multiplier suite à l'appel au boycott lancé par l'UPC qui consistait à démolir les bureaux de vote pour rendre impossible le déroulement du scrutin. Une campagne de violence va se faire vivre entraînant l'arrestation des dirigeants Upécistes et l'assassinat du Dr Dehangue et du député Wanko (Mveng, 1963). Malgré cet appel au boycott, les élections eurent lieu. Il en résulte donc que, cet intervalle historique correspond au premier grand moment de l'histoire électorale du Cameroun.

1.2. L'intériorisation progressive du boycott électoral dans les processus électoraux au Cameroun

Avant toute démonstration de la pratique du boycott électoral au Cameroun comme un acte qui s'est progressivement enraciné et prisé au sein des processus électoraux, il est important de rappeler que ce phénomène a été atténué pendant la période monolithique, en raison de la grande restriction des libertés et de l'utilisation de la violence comme outil au service du gouvernement d'Ahmadou Ahidjo. Trois décennies plus tard, notamment lors des législatives du 1^{er} Mars 1992 marquant l'ouverture démocratique ou la fermeture de la parenthèse monolithique, l'opposition fit, par mimétisme, le choix d'inscrire ses activités dans le prolongement des luttes nationalistes d'antan. En effet, pour la tenue de ces législatives pluralistes du 1^{er} Mars 1992, les formations politiques de l'opposition comme le SDF de John Fru Ndi, l'UDC d'Adamou Ndam Njoya, l'UFDC de Victorin Hameni Bieleu, la Convention Libérale de Pierre Flambeau Ngayap, rassemblées, pour surmonter leurs limites particulières, dans un cartel labellisé Alliance pour le Redressement du Cameroun par la Conférence Nationale Souveraine d'Adamou Ndam Njoya, lancèrent l'opération « zéro vote » (*Cameroun Tribune*, 1991). Celle-ci consistait à rejeter le passage aux urnes comme possibilité de règlement du conflit de la tenue d'une conférence nationale et souveraine ouvert avec le pouvoir assenant de son côté, par la voix du Président de la République, que : « nous nous soumettrons au verdict des urnes. Seules les urnes parleront » (*Ibid.*). Maintenant, on observe une attitude de revanche persistante qui perpétue des comportements contraires aux principes du

jeu électoral. Cela se manifeste par des affrontements souvent violents avec les forces de l'ordre, accompagnés d'actes de violence dans l'espoir vain de faire pression sur le gouvernement pour obtenir des changements plus rapides que ce que permettrait un vote sanction hypothétique.

Puis vint l'échéance présidentielle anticipée du 11 Octobre 1992 où l'on va passer de l'appel au boycott des scrutins à l'appel au boycott des résultats des élections. En effet, l'élection avait initialement été prévue pour Juin 1993, et John Fru Ndi, leader du SDF s'étant porté candidat, s'attela à faire monter la tension dans le pays en préparant un front de refus du verdict des urnes dans le cas où les résultats officiels lui seraient défavorables. Il précisait dans un communiqué : « *Dans le cas où la Cour Suprême viendrait à ne pas respecter le verdict des urnes, nous invitons le vaillant peuple camerounais à défendre avec la dernière énergie cette victoire durement acquise* » (Cameroun Tribune, 1992). A l'annonce du verdict des urnes le 23 Octobre 1992, le Président Paul Biya sera proclamé vainqueur avec 39,976% des suffrages, contre John Fru Ndi : 35,968%, Bello Bouba Maigari : 19,218%, Adamou Ndam Njoya : 3,622%, Ekindi J. Jacques : 0,793%, Emma Ottu : 0,423% (Mack-Kit, 2007). Le candidat John Fru Ndi s'autoproclama « Président élu ». Dans les régions qui votèrent majoritairement en sa faveur, la violence connut une recrudescence inégalée : un proche du régime fut brûlé à Bamenda (Bigombe Logo & Menthong, 1996). La multiplication des émeutes amena les pouvoirs publics à proclamer l'état d'urgence dans les régions anglophones pendant trois mois, et à assigner John Fru Ndi à résidence. Cependant, il faut noter que, la Cour Suprême avait proclamé ces résultats après avoir énuméré une longue liste de fraudes avérées, constatées au cours de ce processus électoral (Mack-Kit, Ibid.). Tandis que les dirigeants de l'opposition réclamaient l'annulation du vote en raison de son manque de transparence et de partialité, Dipanda Mouelle, le Président de la Cour Suprême, à la stupeur générale, déclarera Paul Biya élu Président de la République au motif dit-il qu'il ne disposait d'aucune possibilité juridique pour sanctionner les fraudes électorales (Mack-Kit, 2007).

Convaincu que la victoire avait été volée à John Fru Ndi, au cours des préparatifs de l'élection présidentielle d'Octobre 1997, Pierre Flambeau Ngayap, Président National de la formation politique « la convention libérale », fit cette déclaration à visée préventive :

« (...) à la violence, il faut opposer la violence (...), avec quelqu'un

qui ne comprend pas comme Paul Biya, il faut aussi faire comme si on ne comprend pas. Il est inutile d'être élégant avec une brute (...). Frauder, c'est faire violence à la démocratie. A cette violence, il faut opposer une riposte d'égale importance. Appeler les gens à descendre dans la rue pour réclamer le rétablissement de la vérité des urnes (...). En tout cas (...) que personne ne tente plus d'appeler le peuple au calme si les résultats des urnes sont de nouveau détournés » (Le Front Indépendant, 1997).

Pour cette présidentielle du 12 Octobre 1997, l'opposition remit au centre des discussions politiques la question de la mise sur pied d'une Commission Electorale Nationale Autonome (CENA). Cette demande suggérant une perte de contrôle du gouvernement sur les opérations, à la fois en termes d'organisation des procédures et de supervision du déroulement du scrutin, n'a pas reçu de réponse immédiate. Concernant en particulier l'élection présidentielle du 7 Octobre 2018, neuf candidats étaient en lice, parmi lesquels : Paul Biya du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) ; Joshua Osih du Social Democratic front (SDF) ; Maurice Kamto du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) ; Akere Muna du Front Populaire pour le Développement (FPD) ; Garga Haman Adjii de l'Alliance pour la Démocratie et le Développement (ADD) ; Adamou Ndam Njoya de l'Union Démocratique du Cameroun (UDC) ; Gabral Libii pour le compte du parti nommé UNIVERS ; Serges Espoir Matomba du Peuple Uni pour la Rénovation Sociale (PURS) ; et enfin Ndifor Afanwi Franklin du Mouvement Citoyen National du Cameroun (MCNC). Au lendemain du vote, c'est-à-dire le 08 octobre, le candidat du MRC, Maurice Kamto revendiqua la victoire, alors même qu'aucun chiffre, même provisoire n'a été dévoilé par la Commission électorale. Il disait : « *j'ai reçu mission de tirer le pénalty historique. Je l'ai tiré ; le but a été marqué* » (Jeune Afrique, 2018). Le 11 Octobre Joshua Osih, candidat du SDF et Cabral Libii, candidat du parti Univers, boycotteront également cette élection en demandant l'annulation partielle des votes dans sept régions du Cameroun au Conseil Constitutionnel. Le 22 Octobre 2018, au palais des Congrès de Yaoundé, le Président du Conseil Constitutionnel proclamera les résultats officiels avec 71,28% en faveur du candidat Paul Biya (France 24, 2018). Il va s'en suivre une contestation et un boycott solennel de l'opposition, notamment par le candidat Maurice Kamto qui va appeler

à des soulèvements populaires. Des marches auront lieu à Paris le 27 Octobre 2018 contre le « *bold up électoral* ». A Douala, une grande manifestation sera organisée par le MRC pour refuser le résultat et s'en suivront des arrestations et des déclarations hostiles. Dans la même logique, le 9 Février 2020, auront lieu les élections législatives et municipales au Cameroun. Le 25 Novembre 2019, au terme d'une concertation avec le directoire du parti, Maurice Kamto, appela au boycott de cette élection en fondant dans un premier temps ses mobiles sur la crise et l'instabilité dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Il dit à cet effet :

« Organiser des élections au Cameroun aujourd'hui, qui plus est des élections locales sans avoir rétabli la paix dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, c'est donner le message selon lequel ces populations ne sont pas des camerounais et ce faisant, consacrer la partition de fait du pays » (Le Point, 2020).

A côté de cela, l'autre raison de ce retrait pour le Président Maurice Kamto, est la non-révision du code électoral qu'il estime avantageux au parti au pouvoir prenant appui sur les dernières élections de 2019. Il en est arrivé à la conclusion que : « *sans un code électoral révisé et consensuel, les mêmes causes produiront les mêmes effets* » (*Ibid.*). Appelant par ailleurs les autres formations politiques de l'opposition, la société civile et les Camerounais en général à s'inscrire eux aussi dans cette dynamique de boycott des élections. Cet appel au boycott de cette élection s'est traduit par un fort taux d'abstention et un taux de participation très faible. En effet, cette élection a connu une participation de 6 900 928 électeurs, soit un pourcentage de 43,79% et une abstention de 3 878 981 électeurs, soit 56,21%. Un taux dont le leader du MRC s'est félicité. (Wikipédia, 2024). Ces raisons seront les mêmes qui furent enregistrées aux élections régionales du 6 décembre 2020 faisant l'objet, elles aussi, d'appel au boycott. L'opposition composée du MRC, du CPP et du SDF, l'ayant rejoint, mettait l'emphase sur les questions sécuritaires dans les régions anglophones pour indiquer l'inanité d'organisation de consultation et la nécessité que celle-ci soit boycotté. Reste que derrière le rideau des déclarations destinées à justifier l'appel au boycott des élections, la raison fondamentale ne soit différente des motifs couramment invoqués. Quand on réexamine l'une après l'autre des échéances électorales

référéncées, au-delà des déclarations, c'est plutôt la discorde autour des règles applicables à la compétition électorale qui fait problème. Il est de ce fait important de voir les raisons du boycott électoral au Cameroun.

2. Le boycott électoral au Cameroun comme attitude rationnelle

Jacques Nikonof (2021) est arrivé à la conclusion qu'il existe une quadruple justification des opérations de boycott des élections : la première raison avancée est le risque de fraude électorale institutionnelle. S'il existe des motifs de penser qu'une élection ne sera pas organisée honnêtement, le but du boycott sera de protester contre l'utilisation du fait même que l'élection a pu se tenir, pour tromper le peuple sur la réalité démocratique du régime. La deuxième raison qui explique le boycott d'une élection est que le résultat de l'élection n'aura aucun effet sur les institutions. Quel que soit le vainqueur, rien ne changera dans l'organisation du pouvoir. Le boycott exprime dans ce cas le refus de reconnaître l'autorité et la légitimité du régime organisant l'élection. L'autre raison que l'on peut donner à ce phénomène, est lorsque le résultat est pratiquement connu d'avance, non par la fraude, mais par le jeu des institutions ou des événements. Enfin, nous pouvons dire qu'il y'a boycottage des élections lorsque des groupes politiques, veulent masquer leur échec électoral prévisible. Au Cameroun, le boycott électoral est un sujet complexe et controversé et ses motivations sont multiples. Nous relevons parmi les plus importants la contestation du processus électoral, le manque de confiance dans l'intégrité du scrutin, les revendications non satisfaites et enfin, lorsque les groupes politiques veulent masquer leur échec électoral prévisible.

2.1. La contestation du processus électoral et le manque de confiance dans l'intégrité du scrutin

La contestation d'un processus électoral fait généralement référence à toute forme de remise en question, de désaccord ou de contestation concernant la manière dont les élections sont organisées, supervisées et menées (Ntolo Nzeko, 2020). Cela peut inclure des critiques sur la transparence du processus, l'équité des règles électorales, l'intégrité des institutions chargées d'organiser les élections, la fiabilité des résultats électoraux, et d'autres aspects du processus électoral. La contestation d'un processus électoral peut être exprimée par divers

acteurs, notamment les partis politiques, les candidats, les électeurs, les observateurs internationaux, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes impliquées dans le processus électoral (Meledje, 2009). Ces formes peuvent inclure des recours juridiques pour contester les résultats comme ça été le cas lors des élections présidentielles d'octobre 2018 au Cameroun avec le contentieux post électoral, des manifestations publiques pour dénoncer des irrégularités présumées, des campagnes de sensibilisation pour mettre en lumière les problèmes observés, ainsi que d'autres moyens légaux et même illégaux tels que la violence pour adresser les préoccupations liées au processus électoral.

Au Cameroun, la remise en question du processus électoral a presque toujours été un motif de boycott des élections, ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord, si les électeurs ont des préoccupations légitimes concernant l'intégrité du processus électoral, notamment en ce qui concerne la transparence, la justice et l'équité, ils peuvent être réticents à participer à un processus qu'ils estiment biaisée ou compromis (Mayer, 2010). De plus, la contestation du processus électoral peut être liée à des préoccupations concernant la manipulation des résultats ou la fraude électorale. Si les électeurs ont des raisons de croire que leurs voix ne seront pas comptées de manière juste et précise, ils pourraient être découragés de participer à un processus qu'ils estiment entaché d'irrégularités. Il faut également noter que cette dernière peut découler d'un sentiment plus large de désillusion politique et de méfiance envers le système en place. Les électeurs qui se sentent marginalisés ou ignorés par les élites politiques pourraient voir le boycott comme un moyen de faire entendre leur voix et de contester le statu quo. La contestation du processus électoral peut en outre découler d'un manque de confiance dans les institutions chargées d'organiser les élections, telles que les commissions électorales ou les organismes de supervision, si les citoyens estiment que ces institutions ne sont pas indépendantes ou qu'elles ont fait preuve de partialité dans le passé, ils pourraient choisir de boycotter les élections pour exprimer leur mécontentement et leur désapprobation (Darracq, Magnani, 2011).

En ce qui concerne le manque de confiance dans l'intégrité du scrutin, il se présente comme une raison majeure du boycott électoral, d'où le fait qu'il entraîne la contestation. En effet, les électeurs ont besoin de croire que leur participation a un impact significatif sur le résultat des

élections. Lorsqu'ils perdent confiance dans la capacité du processus électoral à refléter fidèlement leur volonté, ils peuvent se sentir découragés de participer, car ils estiment que leur vote ne comptera pas vraiment. De plus, le manque de confiance dans l'intégrité du scrutin peut découler de préoccupations concernant la possibilité de fraude électorale, de manipulation des résultats ou d'irrégularités lors du décompte des voix. Si les électeurs ont des raisons de croire que le processus pourrait fausser les résultats, ils peuvent choisir de participer à un processus qu'ils estiment compromis. En outre, le manque de confiance dans l'intégrité du scrutin peut être alimenté par des antécédents avérés ou présumés de fraudes électorales passées, de partialité politico-institutionnelle ou d'ingérences extérieures dans le processus électoral. Ces éléments contribuent à semer le doute chez les électeurs quant à l'équité et la légitimité du processus, ce qui peut les amener à se désengager en signe de protestation. Le manque de confiance dans l'intégrité du scrutin peut naître d'un sentiment plus large de désillusion politique et de méfiance à l'égard du système en place. Les électeurs qui estiment que leurs intérêts ne sont pas pris en compte ou que le système est biaisé en faveur des élites politiques peuvent voir le boycott comme une manière de signifier leur rejet de ce système.

Les contestations des processus électoraux se sont toujours fait ressentir lors des élections au Cameroun, surtout en ce qui concerne les élections présidentielles et législatives. En effet, les élections au Cameroun ont souvent été entachées par des allégations de fraude électorale, des irrégularités dans le processus électoral et des critiques concernant le manque de transparence et d'équité. Les partis politiques de l'opposition, ont régulièrement exprimé leur mécontentement à l'égard des résultats électoraux et ont soulevé des préoccupations concernant la conduite des élections. Le processus électoral de l'élection présidentielle du 11 Octobre 1992 avait connu de vives contestations de la part des acteurs politiques de l'opposition. En effet, ces derniers avaient énuméré une longue liste de fraudes et demander l'annulation du scrutin (Mack-Kit, 2007). A côté de cela, la récente élection présidentielle de 2018 a également connu des critiques concernant le processus électoral y compris des allégations de fraude et des préoccupations concernant le manque d'équité et de transparence. A cet effet, l'on a vu le candidat du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) Maurice Kamto contester les résultats en signifiant des irrégularités dans

plusieurs régions du pays (Ndoumbe, 2018). Il demanda alors au Conseil Constitutionnel lors du contentieux post-électoral d'annuler le scrutin dans sept régions. Cabral Libii du parti Univers et Joshua Osih du SDF quant à eux, demandèrent l'annulation pure et simple de toute la consultation électorale (Ibid.). Olivier Bibou Nissack, porte-parole de Maurice Kamto pour marquer cette contestation disait :

« En ce moment, vous devez savoir qu'il y'a des opérations pour frauduleusement changer les résultats. Les fraudes se poursuivent à une échelle que vous n'imaginez pas. Nos tendances et les remontés que nous avons du terrain montrent très clairement le sens de la victoire » (Monde Afrique, 2018).

A côté de cet exemple, nous avons les élections législatives de 2020 qui ont également fait l'objet de contestations, avec des plaintes déposées par certains partis politiques notamment de l'opposition concernant des irrégularités électorales et des allégations de fraude. Des recours juridiques au sein du Conseil Constitutionnel ainsi que des manifestations publiques ont eu lieu à la suite de ces élections. Ces cas d'élections soulevés illustrent les défis auxquels le processus électoral au Cameroun a été confronté ces derniers temps, avec des contestations électorales découlant de préoccupations concernant la transparence, l'équité et l'intégrité du processus électoral.

Il est tout de même important de préciser que, la contestation du processus électoral comme motif de boycott électoral peut avoir plusieurs conséquences sur le vote. Elle peut remettre en question la légitimité des résultats électoraux, en particulier si le boycottage est massif et qu'il y'a un fort soutien populaire derrière cette contestation, et une polarisation politique c'est-à-dire qu'elle peut créer des divisions plus profondes entre les partisans des différents camps politiques et aussi une confiance diminuée, où l'on voit la confiance du public dans le processus électoral et dans les institutions politiques peut être sérieusement compromise en cas de contestation électorale, ce qui peut avoir un impact négatif sur la stabilité politique.

2.2. Les revendications non satisfaites et la recherche d'un soutien international

Le boycott s'inscrit parfaitement dans les formes

contemporaines d'engagement militant (Nystrom, Vendramin, 2015). Cet acte individuel décidé collectivement et qui, est en phase avec les formes contemporaines d'action collective protestataire, se matérialise au Cameroun au motif des revendications politiques non satisfaites et de la recherche d'un soutien international. Les revendications non satisfaites peuvent être perçues comme une raison du boycott électoral pour plusieurs raisons. Tout d'abord, lorsque les partis politiques estiment que leurs revendications ne sont pas prises en compte par le gouvernement, ils peuvent se sentir exclus ou ignorés par le système. Dans le cadre de la préparation des élections législatives et municipales de Février 2020 par exemple, les partis politiques d'opposition ont prôné en 2019, une révision du code électoral qui, selon eux, permettrait d'instaurer un bulletin unique, de redécouper les circonscriptions électorales des sièges parlementaires et de finaliser l'informatisation des registres électoraux, un processus entamé en 2002 (Rapport Afrique, International Crisis Group, 2020). Seulement, après avoir constaté une non prise en compte de leurs revendications par le gouvernement, c'est-à-dire celui de réformer le système électoral, Maurice Kamto, président du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), décida que son parti politique et lui, ne participeront pas à ce double scrutin (Ibid.). Cet acte de boycott a fait baisser le taux de participation avec une abstention de 56, 21%.

Ensuite, le boycott électoral peut être perçu comme un moyen de protester pacifiquement contre le statu quo politique (Trantmann, 2004). En refusant de participer au processus électoral, les partis politiques d'opposition insatisfaits envoient un message clair indiquant que leurs préoccupations ne sont pas prises en considération. Le boycott devient alors un acte de résistance civique, une façon pour les acteurs politiques et les citoyens de faire entendre leur mécontentement et leur désir de changement. L'exemple tout récent des premières élections régionales organisées le 6 Décembre 2020 au Cameroun témoignent suffisamment de cette pratique perçue comme une alternative pour montrer le mécontentement contre le statu quo politique. En effet, ce scrutin a été boycotté par l'opposition, qui estime qu'il ne changera rien, ni politiquement, ni pour le conflit séparatiste qui ensanglante les régions anglophones (Journal le Monde Afrique, 2024). De plus, le sentiment d'impuissance face à des revendications non satisfaites peut conduire à un désengagement vis-à-vis du processus politique. Les acteurs politiques de l'opposition peuvent se sentir découragés et penser que leur vote

n'aura pas d'impact significatif sur les décisions prises par les gouvernants. Dans ce contexte, le boycott peut être perçu comme une forme de protestation passive contre un système perçu comme injuste ou inefficace. Certains partis politiques peuvent considérer le boycott électoral comme une manière de forcer le changement en privant le gouvernement de légitimité. En refusant de participer aux élections, ils espèrent susciter une réaction des autorités et les pousser à prendre en compte leurs revendications.

Quant à la recherche d'un soutien international, elle peut être une cause du boycott électoral au Cameroun, dans la mesure où certains politiques de l'opposition peuvent estimer que leurs revendications ne sont pas suffisamment prises en considération au niveau national et qu'ils ont besoin du soutien de la communauté internationale pour faire pression sur le gouvernement en place. Dans ce contexte, le boycott électoral peut être perçu comme un moyen de mettre en lumière les revendications auprès d'acteurs internationaux et de susciter un intérêt pour la situation politique du pays (Ibid.). Nous avons par exemple vu dans la déclaration du MRC au sujet des élections législatives et municipales du 9 Février 2020, le président Maurice Kamto, qui appelant au boycott de ces élections, demandait le soutien de la communauté internationale en ces termes :

« La communauté internationale doit être consciente que c'est le destin du peuple camerounais qui se joue derrière cette énième provocation du régime en place. Elle doit donc se donner les moyens d'être aux côtés du peuple camerounais et non de la dictature qui écrase notre peuple depuis près de quarante ans maintenant » (Le Bled Parle, 2019).

L'on voit bien qu'en refusant de participer au processus électoral, perçu comme injuste ou non représentatif, les acteurs politiques de l'opposition envoient un message fort aux observateurs internationaux, aux organisations non gouvernementales et aux médias étrangers, ceci dans le but d'attirer l'attention sur les problèmes politiques et sociaux qui ont conduit au boycott, mettant ainsi en lumière les revendications du peuple. Les irrégularités et les lacunes constatées dans le processus électoral qui ont conduit au boycott peuvent entacher la légitimité des élus et démontrer aux partenaires internationaux la perte de crédibilité des autorités en place. Etant donné leur contribution au

développement, les partenaires internationaux peuvent exercer des pressions diverses afin que le gouvernement en place procède à des réformes majeures dans l'organisation des futures élections. Cela s'est par exemple perçu lors de l'élection présidentielle du 11 Octobre 2004. En effet, ce scrutin a vu 16 candidatures retenues dont celles du RDPC, du SDF, de l'UDC, l'ADD et bien d'autres. L'on va relever une contestation des résultats des urnes par les partis politiques de l'opposition, au motif que ce scrutin a connu des irrégularités et d'importantes manœuvres de fraudes en faveur du candidat du RDPC, Paul Biya (Mack-Kit, 2007). Face à cette situation inquiétante, le Commonwealth qui avait dépêché des observateurs a dû sortir de sa réserve habituelle pour faire des recommandations à l'adresse du gouvernement et des partis politiques. Dans la même logique, nous avons également les élections municipales et législatives du 22 Juillet 2007, qui ont connu de vives contestations de la part des partis politiques de l'opposition qui relevaient que les taux de cautions financiers pour pouvoir se porter candidat avaient été changés de façon arbitraire par le gouvernement. De plus, ces derniers critiquaient la création par le gouvernement de nouvelles circonscriptions législatives et municipales qui selon eux sont en faveur du candidat du RDPC et demandèrent de ce fait l'annulation de ces dispositions. Ayant constaté que leurs demandes n'étaient pas prises en compte, ils appelèrent les citoyens à ne pas aller voter (Ibid.). Cet appel sera écouté au regard du taux d'abstention élevé (près de 80%). Malgré cela, le RDPC sera déclaré vainqueur dans plusieurs municipalités (153 sièges), le SDF (18 sièges), l'UNDP (4 sièges), l'UDC (4 sièges), le MP (4 sièges) (Ibid.). Ce qui sera inédit sera le communiqué de presse conjoint des Ambassades des Pays-Bas et des Etats-Unis ainsi que du Haut-Commissariat du Royaume-Uni sur les élections municipales et législatives du 22 Juillet 2007 au Cameroun qui affirme : « ...toutefois, dans l'ensemble, ces élections représentent une occasion manquée pour le Cameroun. Une occasion manquée pour continuer de construire la confiance publique dans le processus électoral au moment même où le Cameroun porte ses regards sur la prochaine élection » (Ibid.).

De plus, le boycott électoral peut susciter un intérêt pour la situation politique du pays en créant un débat national et international sur les raisons du boycott (Yanou, 2019). Les médias locaux et internationaux peuvent couvrir l'évènement, attirant ainsi l'attention sur les enjeux politiques et sociaux sous-jacents. Les acteurs internationaux,

tels que les gouvernements étrangers, les organisations internationales et les diplomates, pourraient alors être incités à s'intéresser de plus près à la situation et à chercher des solutions ou des médiations.

Il est tout aussi important de noter qu'en plus de la manipulation électorale, des irrégularités électorales, associées à une méfiance envers les institutions chargées de surveiller le processus électoral, et qui ont conduit à un sentiment croissant de désillusion (Martin's, 2020), motivés comme des déclencheurs de boycott électoraux au Cameroun, il faut relever les conflits ethniques et régionaux qui, ont également contribué à promouvoir le boycott électoral. Le clivage ethnique a créé une atmosphère tendue qui a rendu les élections moins attrayantes pour certains groupes (Krieger, 1994). En effet, depuis le retour au pluralisme politique en 1991 au Cameroun, il a toujours été question de communautarisme et /ou de tribalisme au cours des élections (Tsoungui, 2021). Concernant en particulier l'élection présidentielle de 2018, certains candidats de l'opposition comme Maurice Kamto, ont essayé d'expliquer par ce moyen leur manque de réussite en boycottant l'élection. Clamant que la victoire lui avait été volé parce qu'il n'est pas « *Bulu* » ; mettant ainsi en avant son appartenance à l'ethnie « *Bamiléké* » comme motif. Il appela au boycott et clamait un vote communautaire.

3. Les implications du boycott électoral dans le champ politique camerounais

Puisque l'élection est l'instrument de vérification de la représentativité (Gaxie, 2003), nécessitant une massive participation citoyenne, l'enjeu principal du boycott en politique est de remettre en question la légitimité des autorités et de masquer un désaccord envers la gouvernance publique ou le processus électoral. Selon la théorie des incitations sélectives de Mancur Olson (1966), les motivations d'actions d'individus d'un même groupe sont parfois différentes de l'action collective. Il ne suffit pas de partager un objectif commun et des moyens de l'atteindre pour susciter la participation de tous ses membres à une action collective. Pour que l'action collective soit le fait de tous les membres, il faudrait que chacun y trouve un avantage qui lui est propre. Cependant, en se basant sur les faits observés, on peut affirmer qu'en Afrique, le boycott des élections a généralement peu d'impact sur le déroulement des élections et le changement de gouvernement. En réalité,

il peut même mettre en doute la crédibilité et la popularité des personnes qui boycottent les élections, en les privant du soutien et de la sympathie de leurs partisans et alliés politiques qui ne sont pas aussi convaincus des résultats d'un tel boycott électoral. Cette décision du boycott peut aller jusqu'à détruire la cohésion du parti à long terme si les principaux leaders ne s'entendent pas sur la ligne de conduite à adopter par la suite. Le cas du SDF (Social Democratic Front) après 1992 est un parfait exemple ; ou des principaux leaders du MRC comme Célestin Djamen, Maître Ndocki et bien d'autres qui ont décidé de démissionner après la décision de leur président national Maurice Kamto de boycotter les élections législatives et municipales de Février 2020 en ne participant au scrutin. C'est au regard de tout cela, que nous avons trouvé judicieux d'explorer les implications du boycott électoral dans le champ politique camerounais qui on le verra sont non seulement d'ordre sociales, mais aussi politiques. Cependant ayant également des répercussions sur la démocratie au Cameroun.

3.1. Les conséquences sociales et politiques du boycott électoral au Cameroun

La pratique du boycott électoral au Cameroun a des conséquences sociales et politiques importantes. Sur le plan social, le boycott électoral a des répercussions sur la confiance des citoyens envers les institutions et le système politique en général (Balme, Marie, Rozenberg, 2003). Lorsque les électeurs se sentent exclus ou marginalisés, qu'ils estiment que leur voix n'est pas entendue, cela entraîne un sentiment de frustration et de désillusion vis-à-vis de la démocratie et conduit à une certaine forme de désengagement politique, avec des conséquences sur la mobilisation citoyenne et la participation démocratique. De plus, le boycott électoral est utilisé comme un moyen de contestation et de résistance face à des injustices (Nystrom, Vendramin, 2015) perçues dans la société camerounaise. Il est souvent utilisé pour dénoncer des pratiques discriminatoires, des violations des droits de l'homme ou des atteintes à la liberté d'expression. L'autre chose est de dire que, le boycott électoral divise la population, car certains soutiennent le boycott tandis que d'autres préfèrent participer au processus électoral. En outre, le boycott électoral conduit aussi à une polarisation accrue au sein de la société, car les partisans du boycott et ceux qui choisissent de voter se retrouvent en désaccord et entrent en

conflit (Trantmann, 2004) ; aggravant ainsi les tensions sociales et politiques déjà existantes. Enfin, il faut dire que cette pratique affaiblit la légitimité du gouvernement élu, car une faible participation électorale remet en question la représentativité des dirigeants élus.

Sur le plan politique, la pratique du boycott électoral a un certain nombre de conséquences significatives. Elle a des répercussions directes sur le processus démocratique et la légitimité des élections (Luck, 2008). Lorsque des groupes importants décident de boycotter les élections, cela entraîne une baisse de la participation électorale, remettant ainsi en cause la représentativité des institutions élues. Ce phénomène fragilise la légitimité du gouvernement en place et alimente le débat sur la transparence du processus électoral. De plus, le boycott électoral divise la société camerounaise en amplifiant les clivages politiques et sociaux déjà existants. Les partisans du boycott et ceux qui choisissent de participer aux élections se retrouvent dans des camps opposés, renforçant ainsi les tensions au sein de la société. Ces divisions peuvent compliquer la recherche de consensus et la construction d'une véritable unité nationale. De plus, le boycott électoral affecte la composition politique de l'Assemblée Nationale et d'autres organes gouvernementaux, en favorisant potentiellement une concentration accrue du pouvoir entre les mains des partis ou des individus qui participent aux élections. En observant la composition du parlement Camerounais, on constate l'absence du parti politique qui a terminé deuxième à l'élection présidentielle, en raison de son boycott des élections municipales et législatives de 2020. En outre, le boycott électoral conduit aussi à une polarisation politique accrue, car il exacerbe les divisions entre les partis politiques et leurs partisans, compliquant davantage le processus de prise de décision politique et rendant plus difficile la recherche de compromis et de solutions consensuelles aux défis nationaux. L'exemple du MRC illustre bien cela, où l'on voit que le boycott des élections a eu des répercussions importantes sur le parti lui-même et sur ces militants. Sur le plan politique, le boycott a entraîné une diminution de la représentation du parti au sein des institutions représentatives, limitant ainsi sa capacité à influencer les décisions politiques. En outre, le parti a été critiqué pour son absence dans le processus. Quant aux militants, certains leaders se sont sentis frustrés ou désillusionnés par la décision de boycotter les élections, estimant que c'était une opportunité manquée de faire entendre leur voix. La perte de

motivation et d'engagement politique dans ce parti leur a amené à démissionner. C'est le cas par exemple, des grandes figures de ce parti comme Célestin Djamen qui démissionnera de ce parti politique le 14 Décembre 2020 ou de l'exclusion de Maître Ndoki Michèle Sonia par une décision rendue par le comité national de médiation et d'arbitrage (CNMA) le 6 Juillet 2023 au motif d'activités antiparti, de diffamation, de propagation de fausses nouvelles et de manquement de loyauté (Décision N°001/2020 du 6 Juillet 2023). Enfin, le boycott électoral peut également influencer la perception internationale du pays, en particulier en ce qui concerne sa crédibilité en matière de démocratie et de gouvernance. Une participation électorale faible ou un boycott massif pourraient susciter des préoccupations quant à la stabilité politique et à l'engagement envers des processus démocratiques transparents. Où l'on voit que Le boycott électoral, bien que perçu comme une forme de résistance politique, génère une fracture au sein du tissu social. En s'appuyant sur la théorie des conflits sociaux de Pierre Bourdieu (1980), il est possible d'observer que le boycott renforce les divisions socio-politiques et affaiblit le lien entre les citoyens et leurs institutions, exacerbant ainsi la méfiance vis-à-vis des autorités en place. Cette fracture est amplifiée par le manque de confiance dans la capacité des élections à traduire la volonté populaire (Lindberg, 2006). De plus, Raymond Aron (1967), dans sa théorie sur les régimes démocratiques et autoritaires, soulignait que le désengagement des élites opposantes, par le boycott, déstabilise non seulement la légitimité du pouvoir en place, mais limite aussi les alternatives politiques, conférant ainsi au régime en place une longévité artificielle.

3.2. Les répercussions sur la démocratie au Cameroun

La pratique du boycott électoral au Cameroun a des répercussions profondes sur la démocratie du pays, influençant le processus électoral, la légitimité des institutions et la participation citoyenne. En effet, le boycott électoral remet en cause la légitimité des institutions démocratiques au Cameroun en sapant la confiance des citoyens dans le processus électoral. Selon Smith (2017), le boycott électoral est perçu comme un refus de reconnaître l'autorité des institutions en place, ce qui affaiblit la légitimité des élections et des représentants élus. Les électeurs qui choisissent de boycotter les urnes expriment ainsi un désaccord profond avec le système politique en

vigueur. Ces conséquences sont également visibles au niveau de la représentativité politique. En effet, le boycott, en affaiblissant la représentativité des institutions, nuit à la participation démocratique. Selon Rosanvallon (2008), la démocratie repose sur une participation active des citoyens. Or, la réduction de la participation électorale, exacerbée par des appels au boycott, érode la légitimité démocratique du pays. Le processus électoral devient ainsi un simple exercice formel, vidant les institutions de leur substance démocratique et alimentant une gouvernance de plus en plus oligarchique (Beaulieu, 2004). Où l'on voit que, en refusant de participer aux élections, les partis politiques de l'opposition expriment leur désaccord, impactant ainsi, le taux de participation remettant en question la légitimité et la représentativité du gouvernement en place. L'absence de partis d'opposition forts au sein du système politique camerounais contribue donc à un affaiblissement du pluralisme politique, comme l'a montré Bratton (1998). Les boycotts successifs envoient un signal à la communauté internationale sur le déficit démocratique, ce qui peut engendrer des sanctions politiques ou économiques, voire une perte de crédibilité à l'international (Beaulieu, 2006). Aussi, en cas de boycott massif, certaines communautés ou groupes sociaux peuvent se retrouver sous-représentés voire exclus du processus décisionnel. Le boycott électoral accentue les inégalités politiques en empêchant une représentation équitable des différentes opinions et intérêts au sein des institutions démocratiques. Où l'on voit que, en ne participant pas aux élections, certaines, voix et opinions ne sont pas prises en compte, ce qui conduit à une représentation déséquilibrée au sein des organes gouvernementaux. Les groupes marginalisés ou sous-représentés sont davantage affectés par un boycott, car leur participation est souvent cruciale pour assurer une représentation équitable. Cette pratique de boycott électoral constitue un défi majeur pour la participation citoyenne au Cameroun. En effet, lorsque les citoyens décident de ne pas participer aux élections, cela conduit à une diminution du taux de participation et affaiblit ainsi la légitimité des institutions démocratiques. Selon Nkoudou (2018), le boycott électoral décourage certains citoyens d'exercer leur droit de vote, en contribuant ainsi à une forme de désengagement politique et à une perte de confiance dans le processus électoral.

Conclusion

En définitive, cet article s'est proposé de démontrer, à partir de la théorie interactionniste dans sa variante stratégique, comment la pratique du boycott électoral au Cameroun, est une stratégie à laquelle fait généralement recours l'opposition politique dans le but soit de refuser la tenue d'une élection, soit de contester les résultats des urnes. Elle s'est méthodologiquement nourrie de l'analyse documentaire et a permis de mettre en relief ce qu'il suit. D'abord, l'analyse a montré que les acteurs politiques et les partis d'opposition conçoivent et déploient des stratégies intentionnelles pour mobiliser le soutien en faveur du boycott, influencer l'opinion publique et exercer une pression politique sur le gouvernement ou d'autres acteurs clés. D'autre part, l'analyse a consisté à présenter les raisons cachées derrière le recours à cette pratique tout en relevant ces implications sur le champ politique camerounais. A partir de ces analyses faites, nous pouvons dire que, la pratique du boycott électoral comme stratégie historique de l'opposition au Cameroun soulève des questions importantes sur la dynamique politique et la représentativité démocratique. Alors que le boycott peut être perçu comme un moyen de contestation des processus électoraux et de remise en question de la légitimité des institutions en place, Il comporte également des risques d'accentuation des inégalités politiques en empêchant une représentation équitable des diverses opinions et intérêts au sein des organes gouvernementaux.

Il est donc crucial de reconnaître que le boycott électoral, bien qu'il puisse être un outil de protestation politique, nécessite une réflexion approfondie sur la représentativité. En encourageant le dialogue et la participation citoyenne, il est possible de rechercher des solutions qui favorisent une représentation inclusive et équitable au sein des institutions démocratiques. Ainsi, l'exploration des moyens alternatifs de participation politique et la recherche de réformes visant à renforcer la confiance dans le processus électoral peuvent s'avérer essentielles pour promouvoir une représentation démocratique juste et équilibrée.

Références bibliographiques

Aron, R. (1967). *Démocratie et totalitarisme*. Paris : Gallimard.

- Balme, R., Jean, L.-M., & Rozenberg, O.** (2003). *Les motifs de la confiance (et de la défiance) politique : intérêt, connaissance et conviction dans les formes du raisonnement politique*. *Revue Internationale de Politique Comparée*, 10(3), 433-461.
- Beaulieu, A.** (2004). *Domestic and international causes of election boycotts*. Manuscrit. Récupéré de www.yale.edu/mac.millan/newdemocracies/beaulieu.pdf (20 septembre 2009).
- Bigombe Logo, P., & Menthong, H. L.** (1996). *Crise de légitimité et évidence de la continuité politique*. *Politique Africaine*, 62, 15-23.
- Bratton, M.** (1998). *Second elections in Africa*. *Journal of Democracy*, 9(3), 51-66.
- Bratton, M., & Chang, E.** (2006). *State Building and Democratization in Sub-Saharan Africa*. *Comparative Political Studies*, 39(9), 59-83.
- Bourdieu, P.** (1980). *Le Sens pratique*. Paris : Les Éditions de Minuit.
- Darracq, V., & Magnani, V.** (2011). *Les élections en Afrique : un mirage démocratique ?* *Politique Étrangère*, 839-850.
- Freneaux, J., & Lemesle, R.-M.** (1996). *La conférence de Brazzaville de 1944 : contextes et repères*. *Cahiers d'études africaines*, 143(36), 532-533.
- Gaxie, D., & Chagnollaude, D.** (2003). *La démocratie représentative. Clefs/Politique*. Paris : Montchrestien.
- Lindberg, S. I.** (2004). *When Do Opposition Parties Boycott Elections ?* Communication présentée à la conférence internationale "Democratization by Elections ? The Dynamics of Electoral Authoritarianism", CIDE, Mexique.
- Lindberg, S. I.** (2006). *Democracy and Elections in Africa*. Baltimore : The Johns Hopkins University Press.
- Luck, S.** (2008). *Entre contestation et participation : l'ambiguïté du rapport au côté des activités de la gauche libertaire*. *Revue Française de Science Politique*, 58(2), 282-256.
- Le Breton, D.** (2012). *Les grands axes théoriques de l'interactionnisme*. Dans *L'interactionnisme symbolique*, pp. 45-98.
- Mayer, N.** (2010). *Le moment électoral*. Dans *Sociologie des comportements politiques*, pp. 137-170.
- Mack-Kit, S.** (2007). *Les élections au Cameroun*. *Recherches Internationales*, 22-36.
- Mbembe, A., & Sarr, F.** (dir.). *Politique des temps : imaginer les devenirs africains*. Paris & Dakar.

- Meledje, D. F.** (2010). « Le contentieux électoral en Afrique ». *Sociologie des comportements politiques*, pp. 137-170.
- Menguele Menyengue, A. M.** (2023). *Le Ngondo dans la construction et l'animation de l'ordre politique au Cameroun*. *Anthropologie et Sociétés*, 47(3), 131-149.
- Mveng, E.** (1963). *Histoire du Cameroun*. Paris : Présence Africaine.
- Nay, O.** (2007). *Lexique de science politique*. Paris : Dalloz (4ème édition).
- Ndjock, J. A.** (1999). *Le boycott électoral en Afrique subsaharienne*. Mémoire de DEA en science politique, Lyon : Institut d'études politiques.
- Nikonof, J.** (2021). *Les vertus du boycott électoral*. Livre blanc constituant, 9, 24.
- Ngono, L. M.** (2000). *La construction du vote en Afrique*. Thèse de Doctorat en science politique, Université Lumière Lyon II.
- Ntolo Nzeko, A. D.** (2020). *Les solutions aux contestations des élections politiques nationales dans les États d'Afrique noire francophone*. *Revue Française de Droit Constitutionnel*, 965-985.
- Nystrom, I., & Vendramin, P.** (2015). *Origines et définition(s) du boycott*. Dans *Le boycott*, pp. 13-30.
- Oberschall, A.** (1973). *Social Conflict and Social Movements*. Englewood Cliffs, NJ : Prentice-Hall.
- Olson, M.** (1966). *The Logic of Collective Action : Public Goods and the Theory of Groups*. Cambridge : Harvard University Press.
- Richard, J.** (1986). *Le mouvement nationaliste au Cameroun*. Paris : Karthala.
- Rosanvallon, P.** (2008). *La légitimité démocratique : impartialité, réflexivité, proximité*. Paris : Seuil.
- Schedler, A., Diamond, L., & Plattner, M.** (1999). *The Self-Restraining State : Power and Accountability in New Democracies*. Boulder, CO : Lynne Rienner Publishers.
- Smith, A.** (2009). *Election Boycotts and Regime Survival*. Mémoire de Master en sciences sociales, Athènes : L'Université de l'État de Géorgie.
- Sovaré, I.** (2019). *Les partis politiques de l'opposition en Afrique de l'ouest et leur quête pour le pouvoir d'État : le cas du Bénin, du Ghana et la Guinée*. Thèse de Doctorat, Université du Québec à Montréal.
- Tchingankong, Y. M.** (2019). *Le champ politique camerounais à l'étranger au travers des rivalités entre partis politiques*. *Revue Internationale de Politique Comparée*, 26(2), 83-105.
- Tilly, C.** (1978). *From Mobilization to Revolution*. Reading, MA : Addison-Wesley.

Trantmann, F. (2004). *Pourquoi boycotter ? Logique collective et expressions individuelles : analyse de système de représentations à partir du cas Danone*. Le Mouvement Social, 39-55.

Tsoungui, T. (2021). *Vote et démocratie au Cameroun : regard sur les processus électoraux à partir des communes de Makénéne et de Douala Vème*. Mémoire de Master recherche en science politique, Université de Yaoundé II.

Autres documents

Cameroun Tribune, N°542, 22 Octobre 1992.

Cameroun Tribune, N° 4816, 28 Juin 1991.

Décision N°001/2023 du 6 Juillet 2023 redue suite à la plainte du Secrétaire Général du MRC contre Me Ndoki Michèle Sonia.

France 24, le Cameroun : le Président Paul Biya officiellement réélu pour un septième mandat consécutif, publié le 22/10/2028 à 16H29, modifié le 22/10/2019, à 19H42

Foute. F., élections locales au Cameroun : le vent de boycott se propage dans l'opposition, jeune Afrique, publié le 29 Novembre 2019, consulté le 11 Mars 2024 à 09h01.

Jeune Afrique avec AFP, présidentielle au Cameroun : Maurice Kamto revendique sa victoire avant la proclamation des résultats, en ligne, publié le 08 Octobre 2018.

Journal Le Point, supplément, N°2709 du 3 Février 2020.

Kouagheu Josiane, correspondance Douala, journal le Monde Afrique, publié le 09 Octobre 2018 à 14h01, modifié le 09 Octobre 2018 à 14h05. Le Front indépendant, N°8 au 5 Mars 1997.

Le Monde Afrique, Au Cameroun, des élections régionales « historiques » boycottées par l'opposition, politique Africaine, publié le 07 Décembre 2020 à 10h06, consulté le 11/05/2024 à 12h18.

Ndoumbe. N., Actu Cameroun, politique présidentielle de 2018, le conseil constitutionnel rend son verdict sur le contentieux électoral, publié le 14 Octobre 2018.

Rapport Afrique, international crisis Group, Apaiser les tensions ethno-politiques au Cameroun, N° 295/3, Décembre 2020.

Le bled Parle, Cameroun : voici l'intégralité de la déclaration de boycott des municipales et législatives 2020 par le MRC, publié le 26 Novembre 2019 à 08h20.